



## SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| Point 19 de l'ordre du jour:                                  |       |
| Fonds des Nations Unies pour l'enfance ( <i>fin</i> ) . . . . | 177   |
| Point 10 de l'ordre du jour:                                  |       |
| Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial          | 177   |

*Président:* M. Foss SHANAHAN (Nouvelle-Zélande).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants: Afghanistan, Brésil, Bulgarie, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Italie, Japon, Jordanie, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Belgique, Hongrie, Pays-Bas, Yougoslavie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

**Fonds des Nations Unies pour l'enfance (E/3439, E/3442, E/3525; E/L.913) (*fin*)**

1. Le PRÉSIDENT invite le Conseil à examiner le projet de résolution relatif au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, présenté conjointement par l'Afghanistan, le Brésil, la France, la Pologne et le Royaume-Uni (E/L.913).

2. M. EL-FARRA (Jordanie) pense que les efforts du FISE servent le prestige des Nations Unies dans le monde entier, et il constate avec satisfaction que le projet de résolution approuve les nouvelles tâches qu'entreprendra le FISE. Toutes les propositions figurant dans le projet de résolution sont constructives, et la délégation jordanienne votera ce texte.

3. M. El-Farra espère que, dans les prochaines affectations de crédits, le Conseil d'administration du FISE tiendra tout spécialement compte des besoins des

enfants réfugiés, qui sont particulièrement défavorisés car ils sont sans défense et ont moins de possibilités que les autres.

4. M. ITURRALDE (Espagne), au nom de la délégation espagnole, félicite le FISE de la tâche qu'il a accomplie durant l'année écoulée. Le Gouvernement espagnol est particulièrement reconnaissant au FISE de continuer à créer des centres de distribution de lait en Espagne. Quand l'entreprise aura été entièrement menée à bien, plus d'un demi-million d'enfants espagnols en bénéficieront.

5. M. Iturralde approuve en principe les dispositions du projet de résolution; mais il lui est assez difficile de voter pour le paragraphe 1 du dispositif, car le rapport du Conseil d'administration du FISE sur sa session de juin 1961 (E/3525) n'a pas encore été publié en espagnol, et, en toute honnêteté, la délégation espagnole ne peut certes pas dire qu'elle en a pris note. Si les auteurs du projet ne peuvent trouver un autre libellé pour le paragraphe 1 du dispositif, de manière à tenir compte de la difficulté à laquelle se heurte la délégation espagnole, M. Iturralde devra demander un vote séparé sur ce paragraphe.

6. Le PRÉSIDENT fait observer que le document E/3525 n'existe pour le moment qu'en langue anglaise et que toutes les délégations qui utilisent d'autres langues de travail se trouvent en présence de la même difficulté. Il se demande si la délégation espagnole et les autres délégations intéressées pourraient accepter de voter le projet de résolution dans son ensemble, s'il était précisé dans le rapport du Conseil que le document E/3525 n'existait qu'en anglais au moment où le projet de résolution a été mis aux voix.

7. M. ITURRALDE (Espagne) déclare que, s'il en est ainsi, sa délégation pourra voter pour l'ensemble du projet de résolution.

*A l'unanimité, le projet de résolution (E/L.913) est adopté.*

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

**Rapport du Conseil d'administration du Fonds spécial (E/3435, E/3521)**

8. M. HOFFMAN (Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies) déclare que le Conseil d'administration du Fonds spécial a, jusqu'ici, approuvé 157 projets représentant au total plus de 304 millions de dollars, sur lesquels 130,5 millions de dollars ont été fournis par le Fonds spécial, les gouvernements bénéficiaires s'étant engagés à fournir des contributions

équivalant à 173,7 millions de dollars. Soixante-cinq gouvernements ont signé des accords de base relatifs à l'assistance du Fonds spécial. Des plans d'opérations ont été signés pour 82 projets, ce qui a permis d'entreprendre l'exécution de plus de la moitié des projets approuvés, dont deux au moins des 42 projets approuvés dans le programme de mai 1961.

9. Sur les 157 projets approuvés, 43 % portent sur des inventaires de ressources: études sur les ressources minières, les ressources en énergie, les bassins fluviaux et les autres formes d'utilisation des terres et des eaux, les transports, les communications et particulièrement l'industrie. 37 % des projets visent à apporter une assistance aux gouvernements en vue de la mise en valeur des ressources humaines: enseignement technique et formation professionnelle pour l'agriculture, la sylviculture, la médecine vétérinaire, la pêche, la gestion industrielle, l'administration publique, l'enseignement secondaire, les communications et les transports. 20 % des projets approuvés touchent au domaine de la recherche appliquée, pour permettre de tirer parti des découvertes et méthodes de la science moderne afin d'élever les niveaux de vie dans les régions peu développées du globe.

10. Une simple énumération des trois principaux domaines dans lesquels le Fonds spécial fournit une assistance risquerait toutefois d'être trompeuse, car presque tous les projets touchent aux trois types d'activités. Les projets relatifs aux inventaires des ressources et à la création de laboratoires de recherche visent non seulement à recueillir des renseignements mais aussi à former du personnel. Si les pays à revenu faible avaient un personnel instruit et compétent en assez grand nombre, ils seraient en mesure de procéder eux-mêmes à des enquêtes sur leurs ressources naturelles et aussi de fournir les cadres capables d'attirer les capitaux nécessaires à l'exploitation de ces ressources; c'est pourquoi le Fonds spécial se montre très exigeant quant à la compétence de ses propres experts et insiste en même temps pour que les gouvernements des pays bénéficiaires fournissent le personnel de contrepartie à former.

11. Lorsqu'elle a créé le Fonds spécial, l'Assemblée générale a décidé qu'il ne servirait à financer que des projets relativement importants. Le coût brut moyen des projets approuvés jusqu'ici atteint 1.860.000 dollars, et la contribution moyenne du Fonds spécial dépasse 830.000 dollars. L'Assemblée générale a aussi décidé que les projets pouvaient être d'une durée relativement longue et que l'exécution des projets approuvés demanderait près de quatre ans en moyenne, depuis le commencement des opérations jusqu'à leur achèvement. Ce programme exige forcément que le Fonds spécial dispose de réserves importantes. Or, si les réserves sont, en effet, importantes, non seulement tous les fonds sont entièrement engagés, mais encore les engagements dépassent le montant des réserves, le Conseil d'administration ayant approuvé cette façon de faire.

12. Le Conseil d'administration ne s'est pas montré disposé à envisager la moindre dérogation au principe selon lequel le Fonds spécial, lorsqu'il décide de parti-

ciper à l'exécution d'un projet, le fait avec la ferme intention de mettre fin à son concours à la date prévue dans le plan d'opérations. Dans chaque cas, la date a été fixée d'un commun accord après des études et des négociations minutieuses; et les gouvernements des pays bénéficiaires s'engagent à assumer l'entière responsabilité de la poursuite des travaux à l'expiration du délai fixé, sans autre concours du Fonds spécial.

13. Les ressources des gouvernements et du Fonds spécial étant modestes, il est particulièrement important que les projets retenus revêtent un caractère de grande urgence. Dans les pays où il existe un programme de développement bien conçu, il n'est pas difficile de déterminer les projets qui méritent d'être retenus par priorité. Mais les gouvernements de nombreux pays peu développés manquent de bons services de planification et de programmation. Certains groupes de pays d'Amérique latine et d'Afrique ont demandé au Fonds spécial de les aider à créer des instituts de formation technique dans ce domaine, et M. Hoffman espère que le Conseil d'administration approuvera ces projets lorsqu'il en sera saisi. Dans ce domaine, comme dans d'autres, le Fonds spécial travaille en liaison étroite avec les commissions économiques régionales.

14. Le Fonds spécial s'efforce d'utiliser au maximum le concours des autres organes et institutions des Nations Unies, tant pour la préparation des projets que pour leur exécution, et, jusqu'ici, l'exécution de chacun des projets approuvés a été confiée soit à l'Organisation des Nations Unies, soit à l'une des institutions spécialisées. Une fois qu'un projet est autorisé, le Fonds spécial s'en remet entièrement à l'Agent d'exécution de la bonne marche des opérations, mais le Directeur général demeure naturellement tenu de suivre l'exécution des projets jusqu'à leur achèvement, grâce à des voyages d'inspection et aux rapports qu'il reçoit des représentants résidents, ainsi que de l'Agent d'exécution.

15. Tous les projets sont conçus de manière à faire appel à la responsabilité du pays où ils sont exécutés et à renforcer cette responsabilité; afin de ne laisser subsister aucun doute à cet égard, il a été entendu entre le Fonds spécial et les Agents d'exécution que chaque projet serait considéré comme un projet du pays intéressé, bénéficiant de l'aide du Fonds spécial par l'intermédiaire de l'Agent chargé de son exécution.

16. M. Hoffman a demandé et obtenu l'accord du Président-Directeur du BAT sur une proposition tendant à ce que les représentants résidents du BAT représentent aussi le Fonds spécial. Le Fonds spécial prend volontiers à sa charge une partie des dépenses afférentes au renforcement des bureaux de ces représentants, de manière qu'ils puissent mieux aider les gouvernements intéressés et participer à l'exécution des programmes des Nations Unies. Les gouvernements des pays à faible revenu ont instamment demandé que les programmes d'aide au développement mis en œuvre par l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées soient mieux harmonisés et intégrés à l'échelon national. Depuis quelque temps déjà, M. Hoffman estime que les personnes les plus qualifiées pour assumer ces fonctions sont les représentants

résidents; de nombreux chefs d'institutions spécialisées partagent cette opinion, et le Directeur général du Fonds spécial a été heureux de constater, en suivant les débats du Conseil et ceux du Comité de l'assistance technique, que plusieurs délégations sont du même avis.

17. Les progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre des projets approuvés sont dus à l'entière coopération des Agents d'exécution; mais M. Hoffman est préoccupé par le temps qu'il a fallu pour mettre certains projets en train. Il est inévitable que des difficultés se présentent pour des opérations de l'ampleur et de la complexité de celles dont s'occupe le Fonds spécial, mais M. Hoffman n'en pense pas moins qu'il est possible de réduire les délais si tous les intéressés s'attaquent ensemble au problème. Il est persuadé que les Agents d'exécution seront sous peu mieux outillés pour faire face à la fois au volume accru de travail et aux nouvelles tâches résultant de l'activité du Fonds spécial. Les gouvernements, eux aussi, pourraient faciliter le démarrage en accélérant les formalités requises pour la nomination des experts et la communication des demandes d'équipement, en versant en temps voulu les sommes qu'ils se sont engagés à fournir au titre des projets, en prenant toutes les mesures nécessaires pour fournir un personnel de contrepartie compétent, et en veillant à ce que les bâtiments et services nécessaires puissent être utilisés pour l'exécution du projet considéré aux dates prévues. En outre, il est urgent que les gouvernements des pays qui peuvent fournir des cadres ayant l'envergure voulue et les aptitudes techniques et linguistiques requises prêtent leur concours. Les difficultés de recrutement ne tiennent pas seulement aux conditions d'emploi et de rémunération du personnel participant à l'exécution des projets. C'est aussi une question d'organisation, et il importe que les gouvernements et les milieux industriels encouragent les intéressés à accepter de faire partie d'équipes des Nations Unies. Il faut que la carrière que les candidats pourraient faire dans leur pays ne souffre pas du fait qu'ils auront accepté de servir les Nations Unies à l'étranger. Il existe certainement encore de nombreux hommes de valeur que l'on pourrait attacher à l'œuvre entreprise à condition de faire les efforts voulus. Mais il n'est pas trop tôt pour que les gouvernements prennent des mesures en vue de former le personnel qualifié plus nombreux dont les services à l'étranger seront nécessaires dans un avenir assez proche.

18. Des progrès satisfaisants ont été accomplis dans l'exécution de la plupart des projets entrepris, et la réalisation de certains d'entre eux est même en avance sur les dates prévues. D'autres projets, sans avoir encore dépassé le stade initial, ont déjà commencé à produire d'excellents résultats et justifient un grand optimisme. Dans certains cas, les espoirs d'obtenir des investissements substantiels se sont précisés, non seulement grâce aux résultats obtenus par le Fonds spécial, mais aussi du seul fait que cette aide se trouve assurée — ce qui constitue précisément l'un de ses objectifs primordiaux. On constatera sans doute bientôt que l'enquête menée en Argentine sur les besoins et le potentiel d'énergie aura contribué à susciter d'impor-

tants investissements et il en sera probablement de même de l'enquête sur le Niger qui vient d'être achevée. Le rapport sur cette enquête, qui n'a pas encore été publié, recommande que l'on entreprenne immédiatement l'exécution de la première tranche de travaux de construction d'un barrage, ce qui permettrait, dès la fin de 1966, de produire l'énergie dont la Nigéria a un besoin urgent. Le programme recommandé permettra de produire de l'énergie hydro-électrique avec une puissance installée de 860 mégawatts, c'est-à-dire plus que la puissance installée de l'un quelconque des barrages d'Europe occidentale et plus que la capacité totale de production d'énergie hydro-électrique dont disposait l'Afrique il y a dix ans. Cette centrale permettra à la Nigéria de faire face à ses besoins probables en énergie jusqu'en 1982.

19. M. Hoffman est certain que le Conseil comprend la nécessité vitale et les vastes possibilités des opérations de préinvestissement du genre de celles auxquelles le Fonds spécial apporte son concours. Il se demande cependant si d'autres autorités, et particulièrement les ministres des finances des pays développés, partagent ce sentiment et se rendent compte qu'il faut élargir ces activités si l'on veut éviter des gaspillages et amener les investissements dans les pays à faible revenu au niveau qui est nécessaire pour permettre aux régions sous-développées du monde de réaliser des progrès. M. Hoffman fait appel à tous les gouvernements pour qu'ils augmentent leurs contributions au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique afin que soit atteint le niveau qui, de l'avis de l'Assemblée générale, est indispensable d'urgence pour permettre l'exécution de ces programmes essentiels. Les objectifs proposés pour 1962 — soit 50 millions de dollars pour le Programme élargi d'assistance technique et 100 millions de dollars pour le Fonds spécial — représentent le minimum nécessaire. Il s'agit de sommes relativement faibles, puisque cela équivaut à 1 % des 100 milliards de dollars actuellement dépensés chaque année pour les forces armées et les armements. Les gouvernements auront assurément la sagesse d'indiquer à la Conférence d'annonces de contributions qu'ils sont prêts à investir, en 1962, les 150 millions de dollars qui sont nécessaires pour aider à vaincre la misère, l'analphabétisme et la maladie.

20. M<sup>lle</sup> SALT (Royaume-Uni) rend hommage au Directeur général du Fonds spécial et à ses collaborateurs pour la sagesse avec laquelle ils administrent le Fonds.

21. Il était inévitable que la mise en œuvre des 157 projets déjà approuvés par le Conseil d'administration du Fonds soit un peu lente, particulièrement au début, mais il faut cependant constater avec satisfaction que des plans d'opérations ont été signés pour 71 des 115 projets qui avaient été approuvés à la fin de 1960 (E/3521, paragraphe 9), et M<sup>lle</sup> Salt espère que ce rythme se maintiendra et même s'accélénera.

22. M<sup>lle</sup> Salt constate également avec satisfaction que les ressources du Fonds ne cessent d'augmenter. L'accroissement des contributions est venu pour la plus grande part des pays industriels, et le Royaume-Uni a

été l'un des premiers à augmenter sa participation de façon sensible; mais certains pays en voie de développement ont, eux aussi, donné des preuves tangibles de la confiance qu'ils placent dans le Fonds en puisant dans leurs précieuses ressources pour accroître leurs contributions.

23. Le Fonds a aussi élargi son champ d'action. A l'origine, il faisait porter ses efforts sur les enquêtes, la recherche appliquée, la formation professionnelle et l'enseignement technique. Il a maintenant ajouté à ses activités la formation de professeurs de l'enseignement secondaire, particulièrement en Afrique, et, à sa sixième session, le Conseil d'administration a approuvé un certain nombre d'autres projets du même genre. La délégation du Royaume-Uni approuve l'action du Fonds dans ces nouveaux domaines, mais il conviendrait, à son avis, d'attendre de connaître les résultats obtenus avant d'explorer de nouvelles possibilités.

24. Les appels au Fonds vont forcément dépasser ses ressources actuelles, de sorte qu'il faut veiller à utiliser ces ressources au mieux. A la sixième session du Conseil d'administration, la délégation du Royaume-Uni a accepté que l'on continue d'appliquer pour l'instant l'actuelle formule de répartition des fonds, mais M<sup>lle</sup> Salt pense que le Directeur général devra envisager la possibilité de recourir à l'avenir à une formule un peu moins restrictive.

25. Enfin, en ce qui concerne le rôle des représentants résidents du BAT, M<sup>lle</sup> Salt approuve l'opinion exprimée dans le rapport du Conseil d'administration sur sa sixième session (*ibidem*, paragraphe 20). Elle constate à cet égard que l'on s'accorde à reconnaître l'intérêt d'une étroite coordination des efforts entrepris dans le cadre des programmes d'assistance des Nations Unies.

26. M. WANDEL-PETERSEN (Danemark) déclare que son pays appuiera sans réserve les activités du Fonds spécial et note avec satisfaction que les projets entrepris par le Fonds sont mieux répartis du point de vue géographique et surtout que le nombre de projets intéressant l'Afrique a augmenté.

27. Ainsi qu'elle l'a déjà fait savoir au Comité de l'assistance technique et au Comité de coordination, la délégation danoise estime, comme le Directeur général du Fonds spécial, qu'il faudrait rehausser le prestige et l'autorité des représentants résidents du BAT.

28. L'expérience acquise au Danemark et ailleurs a pleinement convaincu M. Wandel-Petersen que l'accent mis désormais par le Fonds sur l'enseignement et la formation professionnelle est non seulement justifié, mais s'impose. La formation technique n'est d'ailleurs pas suffisante; des investissements judicieux présupposent l'existence d'un noyau d'administrateurs, d'enseignants et de spécialistes nationaux et gouvernementaux, que, dans de nombreux pays peu développés, il ne sera possible de constituer que si l'on améliore le système d'enseignement. C'est pourquoi le représentant du Danemark appuie sans réserve les programmes de formation de professeurs de l'enseignement secondaire, car ces programmes intéressent l'infrastructure au sens large du terme.

29. En ce qui concerne l'équipement et les experts mis à la disposition du Fonds spécial, la délégation danoise reconnaît, avec le Directeur général, qu'il faudra s'efforcer d'assurer à l'avenir une meilleure répartition géographique.

30. Quant aux questions financières, M. Wandel-Petersen estime très important qu'on porte à nouveau l'allocation préparatoire, qui est actuellement de 100.000 dollars, à son montant initial de 250.000 dollars. Pour améliorer le programme du Fonds, il semblerait utile de modifier quelque peu la politique financière un peu trop prudente suivie jusqu'à présent, mais il serait sage de ne pas chercher à remanier les principes financiers de base avant d'avoir acquis plus d'expérience.

31. Pour ce qui est des méthodes d'achat des Agents d'exécution, il serait utile que ceux-ci coopèrent étroitement, dès les premiers stades de la mise en œuvre d'un projet, avec les services gouvernementaux des pays plus développés qui sont chargés de la coopération technique. Une telle coopération stimulerait l'intérêt à l'égard des activités du Fonds dans les pays qui sont à même de fournir des capitaux et des experts.

32. M. Wandel-Petersen espère que le montant des contributions versées ou annoncées au Fonds spécial continuera d'augmenter et, sans être encore en mesure de s'engager sur ce point, il est persuadé que les débats qui ont lieu au Danemark sur les moyens de renforcer l'assistance accordée aux pays peu développés conduiront à une augmentation sensible de la contribution danoise au Fonds spécial.

33. M. DUPRAZ (France) dit que l'exposé des activités du Fonds spécial au cours du dernier exercice, que le Directeur général vient de faire, est dans la ligne de l'action tenace qu'il mène depuis quelques années en vue d'atteindre les objectifs du Fonds spécial, qui sont d'assurer de meilleures conditions d'existence aux nombreuses populations du globe qui ne disposent pas actuellement d'une alimentation suffisante, d'un logement décent et d'une instruction largement répandue. Cet objectif est également celui du Gouvernement français qui, comme le Directeur général du Fonds spécial, le considère comme l'un des plus importants de l'heure, mais qui a une conception différente des moyens à employer pour l'atteindre. En effet, malgré l'importance des ressources en hommes et en argent qui ont été consacrées, au cours des dix dernières années à l'assistance internationale, les besoins des pays les moins pourvus sont malheureusement loin d'être couverts en totalité. La délégation française estime que devant l'ampleur des besoins, chaque pays industrialisé doit s'attacher à accroître le plus possible le montant global de l'aide qu'il fournit. La France a répondu largement aux sollicitations des pays sous-développés notamment de ceux qui doivent faire face aux responsabilités de l'indépendance et, parallèlement, elle fournit une contribution substantielle en hommes et en argent pour l'exécution des programmes d'aide multilatérale entrepris dans un cadre régional ou sous les auspices des Nations Unies. Entre 1956 et 1959, le montant total des apports, à titre bilatéral, de capitaux à long

terme, publics et privés, de la France aux pays sous-développés a été de 4,8 milliards de dollars environ. Sur ce montant, plus de 3,27 milliards ont été fournis par le secteur public, tandis que 1,56 milliard sont venus de sources privées. Au regard du revenu national français, cet effort est le plus considérable qui ait été fait par un pays industriel et dépasse largement la proportion de 1% du revenu national considérée par certains comme un objectif souhaitable. En ce qui concerne l'assistance technique seule, la France a consacré quelque 150 millions de dollars pour l'envoi à l'étranger d'environ 30.000 experts. Il convient de garder ces chiffres présents à l'esprit lorsqu'on essaie d'évaluer et de comparer la participation des Etats Membres aux programmes d'aide technique exécutés sous les auspices des Nations Unies.

34. Pour ce qui est de la nature même des activités du Fonds spécial, on sait que celui-ci intervient au stade du préinvestissement, c'est-à-dire au moment où l'on élabore des projets qui mèneront plus tard à des investissements productifs dans les domaines fondamentaux dans l'industrie et l'agriculture. Le Fonds spécial joue ainsi un rôle indirect mais important dans la préparation des programmes nationaux de développement, puisque c'est de ses interventions que dépendra l'emploi ultérieur de capitaux bien plus importants que les sommes relativement modestes dont il dispose.

35. L'aide extérieure affectée au financement de projets déterminés ayant de plus en plus tendance à revêtir la forme de prêts, et l'assistance fournie au stade du préinvestissement revêtant le plus souvent la forme de dons, on a tout naturellement été amené à penser que les ressources destinées à l'assistance technique, et notamment au Fonds spécial, doivent provenir de contributions volontaires, dont le montant ne peut dépendre que de la décision des gouvernements. C'est la solution à laquelle l'Organisation des Nations Unies reste à juste raison attachée, et le Gouvernement français constate que le caractère bénévole des contributions au Programme élargi d'assistance technique et au Fonds spécial n'a pas empêché l'extension de ces programmes et n'a nullement nui à leur efficacité. La confiance ainsi témoignée aux gouvernements participants est ce qui les a le plus encouragés puisqu'ils n'ont cessé d'augmenter leurs contributions au Programme élargi et au Fonds spécial. Le Gouvernement français, par exemple, a augmenté de 20%, l'an dernier, sa participation au Programme élargi et, lorsqu'il fixera le montant de sa contribution au Fonds spécial pour l'année 1962, il ne manquera pas de tenir compte des arguments qui militent en faveur de l'intensification des activités de cet organisme. Au nombre de ces considérations, il faut mentionner la pénurie de personnel; de l'avis de la délégation française, on irait au-devant de graves mécomptes si l'on devait retenir seulement l'aspect financier sans se préoccuper des difficultés de recrutement, qui sont graves au moment où le manque d'experts crée de graves problèmes.

36. L'administration du Fonds spécial a fait preuve de dynamisme, comme en témoigne le fait que, depuis sa création, le Conseil d'administration a approuvé 157

projets représentant un montant total de 130 millions de dollars. Il y a lieu de le féliciter aussi de la forte accélération du rythme de mise en œuvre des projets.

37. On constate que les demandes adressées au Fonds spécial portent sur des domaines très variés, et l'abondance des requêtes oblige le Fonds spécial à faire un choix entre les divers types d'assistance avec un sens aigu des urgences. Ainsi, au moment où l'indépendance de nombreux Etats allait être acquise, le Directeur général du Fonds spécial a bien compris qu'il fallait accorder une priorité à la formation de cadres administratifs et techniques. Préoccupé de promouvoir les investissements « intellectuels » de cet ordre, le Fonds spécial a peut-être été parfois amené à s'éloigner des tâches dont la rentabilité économique était immédiate. S'il n'y a pas lieu de trop s'en émouvoir, car la notion de priorité est une notion essentiellement mouvante, il ne serait cependant pas souhaitable que l'action non rentable devint la règle. De même, étant donné le montant limité de ses ressources financières et la nécessité d'utiliser celles-ci selon une répartition géographique équitable, il n'est pas souhaitable que le Fonds spécial finance trop largement des investissements matériels importants. Le moment n'est peut-être pas éloigné où il sera possible au Directeur général de tirer les leçons de l'expérience concernant l'efficacité des divers types d'assistance qu'offre le Fonds. La délégation française souhaiterait notamment avoir des précisions sur les investissements qui se sont révélés possibles grâce à une intervention du Fonds spécial.

38. Parmi les problèmes nouveaux que pose aux institutions spécialisées l'activité du Fonds spécial, celui du recrutement des experts figure au premier plan. L'expérience acquise par les institutions spécialisées dans l'exécution des projets du Programme élargi n'est pas toujours valable pour les projets du Fonds spécial, dont la mise en œuvre requiert des équipes homogènes d'experts hautement qualifiés, auxquelles il faut assurer un soutien technique que l'Agent d'exécution n'est pas toujours en mesure de lui fournir directement. Il n'est donc pas étonnant que des formules nouvelles aient vu ou voient le jour. Il serait sans doute possible de tirer un meilleur parti encore des ressources limitées dont dispose le Fonds spécial en se tournant systématiquement vers les entreprises, les comités de recherches et les bureaux d'étude.

39. Enfin, comparant le Programme élargi et les travaux du Fonds spécial, M. Dupraz dit que les deux programmes ont ceci de commun qu'ils permettent de dispenser aux pays en voie de développement, sous forme d'assistance technique, le fruit de l'expérience accumulée par les autres pays, et qu'ils visent à préparer les conditions propices à l'établissement d'une infrastructure économique solide dans les pays déshérités. En revanche, ils diffèrent l'un de l'autre en ce que le Fonds spécial recherche de préférence les projets dont la réalisation intéresse plusieurs secteurs de l'économie et dont la mise en œuvre exige donc des moyens plus importants et des délais de réalisation plus longs. Le Programme élargi, au contraire, s'attache à fournir des services d'experts, des bourses de perfectionnement et,

parfois, le petit matériel exigé par l'application des techniques à l'industrie et à l'agriculture, ainsi que par l'adaptation nécessaire des structures administratives et sociales. L'activité du Fonds spécial repose sur le travail d'équipes réunissant des experts de disciplines différentes, tandis que l'exécution du Programme élargi dépend du travail d'experts individuels chargés de missions déterminées. Il est donc évident que, loin d'être concurrentes, les activités des deux programmes sont largement complémentaires et que la différence fondamentale qui marque les moyens d'action appliqués dans l'un et l'autre cas contribue à souligner leur originalité, laquelle, de l'avis de la délégation française, doit être préservée. Cela ne signifie pas qu'une coordination entre les deux programmes ne soit pas souhaitable et ne doive pas être perfectionnée toujours davantage.

40. L'un des moyens d'assurer cette coordination serait de maintenir l'autonomie des organes de direction et de fusionner, chaque fois que cela est possible, les services chargés de l'exécution des programmes, comme cela se fait déjà en partie, puisque les Agents d'exécution sont choisis le plus souvent parmi les institutions spécialisées et que le représentant résident tend à devenir le correspondant du Fonds spécial en même temps que celui du BAT. On pourrait faire un pas de plus en prévoyant une certaine uniformisation des règles applicables au recrutement des experts et du personnel des bureaux d'étude, de façon à éviter que s'instaure, dans ce domaine, entre organisations participantes, une rivalité qui viendrait aggraver encore davantage la pénurie d'hommes compétents.

41. Dans cette grande œuvre de solidarité humaine que devront accomplir les pays industriels au cours des années à venir, les organisations internationales, les initiateurs et les administrateurs des programmes, les Etats et les groupements d'Etats sont tous au service de fières et susceptibles indépendances. Ils ne sauraient être concurrents, car, en face d'un devoir commun et pour l'exécution de la mission qu'il implique, il faut savoir partager la tâche. Cette conception n'est nullement restrictive, car il y a, pour longtemps encore, une large marge d'expansion pour toutes les générosités.

42. M. ABOLTINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare qu'en participant aux travaux du Fonds spécial, l'Union soviétique procède du principe que le Fonds doit aider au développement économique des pays peu développés, notamment à leur développement industriel, et doit aussi contribuer à la formation de spécialistes et de techniciens dans ces pays. L'achèvement de l'enquête sur le potentiel d'énergie électrique en Argentine et les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'autres projets contribueront certainement au développement économique des pays peu développés. Soixante et onze plans d'opérations ont été signés pour des projets approuvés en 1960, et le Fonds spécial devrait hâter la signature des plans d'opérations intéressant les 44 autres projets approuvés au cours de la même année.

43. En ce qui concerne la politique générale du Fonds spécial, la délégation soviétique tient à insister une fois

de plus sur le fait que le Fonds ne devrait pas faire porter l'essentiel de ses efforts sur les activités de préinvestissement, qui ne servent qu'à préparer le terrain aux investissements de capitaux privés étrangers dans les secteurs les plus importants de l'économie des pays peu développés. L'Assemblée générale a déclaré dans sa résolution 1240 (XIII) que le Fonds devrait fournir une assistance systématique et soutenue dans les domaines qui sont essentiels pour le progrès technique, économique et social intégré des pays peu développés; et, à cette fin, les activités de préinvestissement devraient s'accompagner d'un financement direct du développement économique. Le but principal devrait être d'accélérer la mise en valeur des ressources nationales des pays peu développés et d'encourager les investissements de capitaux locaux. Lorsque des sociétés privées étrangères se chargent de poursuivre l'exécution de projets commencés par le Fonds spécial, elles devraient rembourser au Fonds toutes les sommes qu'il aurait dépensées au titre de ces projets.

44. La délégation soviétique constate avec satisfaction que le Fonds attache une importance croissante à la formation de personnel national dans l'industrie, l'agriculture, les transports et les communications, en collaboration avec les gouvernements des pays peu développés. Le programme que le Conseil d'administration a adopté à sa sixième session (E/3521, Annexe II) comprend 21 projets de formation professionnelle, dont onze intéressent la formation technique dans l'industrie. Ces projets de formation professionnelle devraient être exécutés en étroite coopération avec d'autres organes des Nations Unies, par exemple, les commissions économiques régionales et particulièrement la CEAE, ainsi qu'avec le Programme élargi, dans le cadre des programmes généraux de développement économique.

45. En choisissant les projets à retenir, le Fonds spécial devrait donner la préférence à ceux qui paraissent le mieux devoir favoriser le développement industriel. A la sixième session du Conseil d'administration, le Directeur général a parlé de la nécessité croissante d'industrialiser les pays peu développés et a déclaré que le Fonds s'intéresserait davantage à la création de petites industries; or, jusqu'à présent, ses intentions ne se sont pas traduites par des faits. Sur les 42 projets approuvés à la sixième session, deux seulement intéressent l'industrie et ne sont du reste guère que des projets de recherche industrielle. Tout en reconnaissant l'importance de la petite industrie, la délégation soviétique estime que le Fonds spécial devrait plutôt fournir du matériel et des machines pour la création de grandes entreprises industrielles, comme beaucoup de pays peu développés l'ont eux-mêmes demandé.

46. Il existe un certain manque d'équilibre dans la répartition des crédits entre les différents types d'assistance fournis par le Fonds spécial. Il est regrettable que les crédits affectés aux missions d'experts dans le nouveau programme atteignent 51,7% du montant total des sommes allouées, contre 46% dans les précédents programmes, tandis que la proportion des sommes affectées à l'équipement industriel et autre est tombée de 34,5% à 20,8%. Il n'y a pas lieu non plus

d'être satisfait des méthodes d'achat appliquées par les Agents d'exécution. On n'a pas fourni assez de renseignements sur ces méthodes aux membres du Conseil d'administration, et le Directeur général n'a donné aucun détail sur les entreprises avec lesquelles les Agents d'exécution ont passé des contrats.

47. En ce qui concerne la répartition géographique des affectations des crédits, la délégation soviétique constate avec satisfaction que les pays d'Afrique ont vu leur part augmenter quelque peu. Sur les 71 projets approuvés en 1960, 15 devaient être exécutés en Afrique, contre 4 seulement en 1959. A l'avenir, il faudra tâcher de répartir plus équitablement encore les ressources sur le continent africain et se préoccuper tout particulièrement des besoins des pays récemment devenus indépendants, sans pour autant réduire le montant de l'assistance fournie aux pays des autres régions.

48. Il ne faut pas laisser les dépenses d'administration absorber une part trop importante des contributions bénévoles des gouvernements participants. Les dépenses d'administration pour 1961 sont supérieures de 424.000 dollars à celles de 1960; ces dépenses devront être limitées au strict minimum dans l'avenir. On pourrait aussi réduire dans une certaine mesure les dépenses locales que les pays peu développés doivent prendre à leur charge dans le cadre des projets et qui, en fait, représentent des contributions supplémentaires au Fonds.

49. Lors des réunions du Conseil d'administration, la délégation soviétique a demandé à maintes reprises que le Conseil exerce un contrôle plus étroit sur les activités du Directeur général, notamment en ce qui concerne le rejet de demandes émanant de pays peu développés. Aucune suite n'a malheureusement été donnée à la suggestion selon laquelle le Conseil d'administration devrait se voir communiquer des renseignements plus précis sur les requêtes rejetées. Le Directeur général devrait présenter au Conseil d'administration un rapport spécial sur les projets qui ne figurent pas dans le programme recommandé, afin que le Conseil puisse lui-même étudier ces projets et décider en dernier ressort s'il y a lieu de les rejeter ou de les approuver.

50. Le représentant de l'Union soviétique demande au Fonds spécial et aux représentants des institutions spécialisées intéressées de prendre les mesures voulues pour assurer l'utilisation complète des contributions soviétiques. Pour aider à l'exécution des projets du Fonds spécial, on a choisi 28 experts du Royaume-Uni, 16 experts des Etats-Unis, 14 experts français et 10 experts néerlandais, mais 3 experts soviétiques seulement. Lorsque du matériel a été acheté en Union soviétique en vue de la mise en œuvre de projets du Fonds spécial, on n'a pas demandé en même temps les services d'experts soviétiques. Pour assurer la pleine utilisation des contributions de l'Union soviétique, les autorités soviétiques compétentes sont disposées à étudier les demandes que pourraient leur adresser les gouvernements et les Agents d'exécution, en vue de la réalisation complète de projets du Fonds spécial, depuis le stade initial jusqu'à l'achèvement total.

51. M. KLUTZNICK (Etats-Unis d'Amérique) estime que les activités du Fonds spécial sont extrêmement prometteuses et il félicite le Directeur général et ses collaborateurs de leur zèle et de leur dévouement.

52. Les activités de préinvestissement du Fonds spécial sont très importantes, et la délégation des Etats-Unis n'approuvera rien qui puisse avoir pour effet de les réduire. Des études récentes ont montré que les ressources actuelles ne peuvent permettre qu'un humble début au regard de ce qu'il faut pour répondre aux besoins immenses de préinvestissement de notre époque.

53. Le préinvestissement est un élément essentiel d'un développement judicieux et il constitue la première condition à remplir pour attirer des capitaux, publics et privés. Dans la mesure où il s'agit de faire face aux besoins des pays peu développés, il n'y a pas lieu de distinguer entre les deux catégories de capitaux, car il n'existe malheureusement pas assez de capitaux publics disponibles pour répondre à tous les besoins. C'est aux pays peu développés eux-mêmes qu'il appartient de déterminer quels types de capitaux ils préfèrent, et, quand ils demandent à la fois des capitaux publics et des capitaux privés, de décider dans quelle proportion ils veulent les utiliser. Mais, quelle que soit la décision que prend le pays intéressé, le préinvestissement est une condition préalable inéluctable.

54. La délégation des Etats-Unis constate avec satisfaction la place importante faite à la formation professionnelle de personnel local dans les programmes du Fonds spécial, mais elle tient à mettre le Conseil en garde contre le danger qu'il y a toujours à donner trop d'importance à un aspect particulier d'un programme limité. L'enseignement et la formation professionnelle sont effectivement indispensables, mais ils ne serviront à rien si l'on ne dispose pas de capitaux. Le chômage est encore plus grave lorsqu'il atteint du personnel qualifié. Les activités de préinvestissement sont indispensables si l'on veut tirer le meilleur parti des programmes de formation professionnelle.

55. Comme l'a dit le représentant de l'Union soviétique, il faut se féliciter que le Conseil d'administration du Fonds spécial accorde un intérêt particulier à des projets visant à encourager la création de manufactures petites mais modernes (E/3521, paragraphe 15). Une action de ce genre sera très utile aux pays peu développés.

56. Le représentant des Etats-Unis note avec satisfaction l'accroissement du nombre des projets intéressant les Etats récemment devenus indépendants, notamment les Etats d'Afrique: cette augmentation montre que le Fonds est prêt à s'efforcer de répondre aux nouveaux besoins au fur et à mesure qu'ils se font sentir.

57. La délégation des Etats-Unis approuve les objectifs recommandés en ce qui concerne les contributions, soit 100 millions de dollars pour le Fonds spécial et un total de 150 millions de dollars pour le Fonds spécial et le Programme élargi, ainsi que le principe selon lequel les engagements peuvent atteindre 133 % des ressources non engagées (E/3521, paragraphe 56). Cette méthode tient

compte du décalage qui existe entre le moment où les projets sont approuvés et celui où ils sont exécutés; néanmoins, le Fonds ne peut continuer indéfiniment à engager plus qu'il n'a. Cette méthode n'est en fait qu'une solution comptable à un problème qui ne sera vraiment résolu que par l'augmentation des ressources. Il importe évidemment d'améliorer les procédures et les rouages du Fonds, mais la seule façon efficace de résoudre les problèmes qui se posent à lui est d'augmenter ses ressources.

58. M. PENTEADO (Brésil) s'associe à l'hommage qui a été rendu au Directeur général du Fonds spécial. La délégation brésilienne, qui n'est pas membre du Conseil d'administration du Fonds, tient cependant à exprimer les craintes qu'elle éprouve sur un point particulier.

59. M. Penteado s'inquiète d'entendre parfois parler d'« intégration » lorsqu'on discute de coopération et de coordination entre le Fonds spécial et le Programme élargi d'assistance technique. La délégation brésilienne a tout lieu de craindre qu'on cherche à introduire dans

les débats du Conseil l'idée d'une fusion des deux programmes en question. Etant donné que les deux programmes intéressent les mêmes problèmes fondamentaux dans les mêmes régions du monde, il semble normal qu'on veuille les réunir, mais M. Penteado craint que cette unification ait pour première conséquence de réduire le montant des contributions versées, ce qui serait fâcheux. Des pays qui fournissent à l'heure actuelle, par exemple, un million de dollars au Fonds spécial et un million de dollars au Programme élargi risqueraient de ne verser qu'un million et demi de dollars à un programme unique.

60. De puissantes raisons militent cependant en faveur de l'unification et le Gouvernement brésilien suggère qu'on recherche une solution de compromis. Les deux programmes pourraient peut-être rester distincts, tout en étant placés sous une administration unique. Si cette solution était possible, elle offrirait peut-être les avantages de l'unification sans présenter ses inconvénients.

La séance est levée à 12 h. 55.